

**Zaki Laïdi\***

Nul ne peut douter du fait que l'urgence constitue aujourd'hui l'une des principales unités de mesure du temps social. Tous les acteurs sociaux parlent d'urgence soit pour exprimer une demande, soit pour tenter de conquérir une certaine légitimité. L'action en urgence est censée répondre à un souci d'efficacité. Elle se réclame d'une volonté d'agir « concrètement et immédiatement », par opposition aux « discours » et aux promesses aux effets aléatoires et différés.

Quel sens peut-on conférer à la centralité de l'urgence dans nos sociétés ? C'est à cette question que l'on tente de répondre ici en explorant une hypothèse fragile et provisoire: si l'urgence constitue un mode privilégié de représentation de nos sociétés, sa montée en puissance sociale ne saurait relever de la simple accumulation de problèmes réputés « urgents ». Elle ne saurait non plus s'expliquer par une « accélération du temps », indiscutable, mais toujours relative. Il faut donc essayer de pousser le raisonnement un peu plus loin et se demander si l'urgence n'exprimerait pas une mutation culturelle où la préférence pour le présent se traduirait par une dévalorisation de l'avenir. Si cette hypothèse était la bonne, il faudrait alors penser l'urgence non comme une « dérive » découlant d'une maîtrise insatisfaisante des technologies d'accélération du temps, ni comme un processus socialement neutre qui ne préjugerait pas de notre capacité à penser les problèmes sur le long terme, mais peut-être comme une mutation culturelle de première grandeur.

Dans le Futur-passé, l'historien allemand Reinhart Koselleck note que l'histoire concrète se réalise au croisement de certaines expériences et de certaines attentes. Il ajoute que, jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, l'horizon d'attente, c'est-à-dire l'avenir, était lié et rivé à un au-delà qui n'intégrait nullement l'expérience du présent'. Le futur était au contraire tributaire du passé. Avec les Lumières et l'introduction décisive de l'idée de progrès dans la vie des hommes, la finalité d'une perfection possible est mise au service d'une amélioration de l'existence terrestre. L'attente se construit alors à partir de l'expérience, sans naturellement se confondre avec elle. Bien au contraire, c'est le progrès qui permet de différencier l'expérience du présent, l'attente de l'avenir. Et plus la croyance dans le progrès s'installe, plus s'étend la distance entre l'expérience et l'attente<sup>2</sup>.

L'écart entre expérience et attente ne cesse de grandir dans les temps modernes [...]. Il n'est possible de comprendre les temps modernes comme temps nouveaux qu'à partir du moment où les attentes se sont constamment éloignées de toutes les expériences faites jusqu'alors<sup>3</sup>.

Concrètement, cela signifie que plus on croit au progrès, plus on est amené à envisager un avenir différent de son présent et surtout qualitativement supérieur à lui.

On peut légitimement se demander si l'ère de l'urgence n'est pas annonciatrice d'une problématique temporelle nouvelle, où le présent serait désormais coupé de l'avenir, en raison précisément de l'érosion de l'idée de progrès et de l'extrême difficulté à penser l'avenir sur le mode de la promesse. Parce que l'avenir serait plus que jamais incertain, sa valeur d'usage se révélerait moins « utile ». Ainsi, faute de pouvoir être symbolisé, l'avenir serait purement instrumentalisé. Et faute de pouvoir être instrumentalisé, il finirait par être dévalorisé. Le sens commun exprime cette dévalorisation de l'avenir dans l'expression: « Ce qui m'intéresse, c'est ce que je peux obtenir maintenant. »

### *La surcharge d'un présent en déficit d'avenir*

Si l'on admet l'idée selon laquelle la temporalité d'une société s'ordonne autour d'un axe passé-présent-avenir, on notera aujourd'hui une surcharge du présent qui s'effectue au détriment du passé et de l'avenir. Certes, le passé tend toujours plus à être idéalisé et valorisé. Mais ce rapport au passé reste commémoratif, comme l'a dit Pierre Nora, et son actualisation parfois problématique: c'est le fameux « passé qui ne passe pas » dont parlent Rousso et Conan à propos de Vichy<sup>4</sup>. Paul Ricœur a pu dire que les utopies les plus fortes étaient celles qui parvenaient à trouver de l'inaccompli dans les traditions d'une société et que cet inaccompli constituait une réserve de sens<sup>5</sup>. Or, en commémorant le passé, on s'éloigne de cette démarche dans la mesure où l'on identifie ce passé à un « âge d'or » accompli auquel on veut revenir et qu'on ne veut pas actualiser. De surcroît, dès que l'on touche aux problèmes économiques et sociaux, on se rend bien compte que les solutions du passé sont inopérantes, comme l'illustre le débat social sur la mondialisation. Symétriquement, l'avenir apparaît trop peu prometteur pour entraîner un investissement temporel tourné vers l'avenir. Nous nous trouverions donc dans une situation temporelle coupée de son passé mais incapable de se rattacher à un avenir. Pierre Nora notait récemment qu'il fallait remonter au BasEmpire pour trouver une situation comparable<sup>6</sup>.

D'où l'idée d'une surcharge du présent vers lequel convergeraient expérience et attente. Le présent cumulerait ainsi les responsabilités temporelle du passé, du présent et de l'avenir. Dans cet ordre d'idées, l'urgence ne serait que la traduction sociale de cette surcharge qui radicaliserait aussi notre rapport au temps. Par radicalisation du rapport au temps, il faut entendre une sorte de démembrement temporel qui se traduirait par une intrusion forte de l'avenir dans le présent<sup>7</sup>. L'exigence du « tout, tout de suite » et le refus parfois virulent d'accepter une réalisation différée de l'attente refléterait cette réalité. On exige du présent ce que l'on attendait de l'avenir.

L'urgence ne nie donc pas le temps. Elle le surcharge d'exigences inscrites dans la seule immédiateté. Elle exprimerait à la fois un besoin d'action dans des sociétés gagnées par les contraintes réelles et symboliques de l'immédiateté, et l'extrême difficulté à arrimer cette démarche à une perspective. C'est pourquoi, faute de penser l'avenir, l'urgence contribue à le détruire. Sa prétendue neutralité temporelle -l'urgence ne serait là que pour « déblayer le

terrain » - est illusoire, car toute préférence implique un choix et toute préférence excessive pour le présent conduit nécessairement à des arbitrages excessifs contre l'avenir. L'urgence contribue ainsi puissamment au développement d'un « conditionnement social sur le mode de l'immédiateté » qui rompt avec un lent et long apprentissage d'un « conditionnement social perspectiviste<sup>8</sup> ».

L'historique du concept d'urgence n'est guère facile à établir. À en croire le *Robert*, le terme n'apparaît qu'au XVIII<sup>e</sup> Siècle. Mais jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, son usage serait resté extrêmement rare. On peut donc dire qu'il s'agit d'un terme dont l'usage ne commence à se répandre qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Pendant fort longtemps, le terme d'urgence a renvoyé presque exclusivement au monde hospitalier. Les hôpitaux disposent en effet de services d'urgence, dans lesquels on se rend « parce que l'on ne peut plus attendre », parce que l'on a besoin de soins très rapides. C'est le cas des accidentés que l'on « évacue vers les services d'urgence », mais également de ceux qui, pris de douleurs violentes, ne sauraient attendre un rendez-vous pour une consultation ordinaire. L'exemple médical est doublement intéressant pour aborder la question de l'urgence.

En premier lieu, l'urgence médicale incite à penser qu'il existerait des situations objectivement urgentes, dissociables de celles qui ne le seraient pas. Un blessé, par exemple, est admis dans un hôpital en « urgence » car son état ne lui permet pas d'attendre. Pourtant, même dans le domaine hospitalier, le concept d'urgence est loin d'être objectif. Le rapport Barrier conclut à l'idée selon laquelle 70 % des personnes se rendant en France dans des services d'urgence pourraient être traitées dans des services ordinaires<sup>9</sup>. L'urgence traduit aussi un rapport subjectif au temps. Elle exprime une inquiétude face à un avenir immédiat frappé d'incertitudes et de risques que l'on ne parvient pas à évaluer soi-même sereinement. Cette incertitude s'accompagne d'une angoisse que l'on va tenter d'apaiser en se rendant dans le seul lieu disponible quand aucun autre n'est ouvert: le service d'urgence. En second lieu, l'urgence hospitalière a une signification analogique forte. L'entrée dans un service d'urgence renvoie à une situation exceptionnelle à laquelle on se trouve confronté. Elle intervient quand aucune autre solution n'apparaît clairement envisageable. Si l'on généralisait le sens de cette idée, on pourrait voir dans la montée en puissance de l'urgence l'expression d'une volonté de recourir à des dispositifs d'action exceptionnels face au blocage des procédures et des institutions ordinaires. De ce fait, la généralisation de la logique de l'urgence révélerait l'inadéquation des structures et des institutions aux attentes et demandes sociales.

L'autre domaine où l'idée d'urgence a été pensée, voire codifiée, est celui du droit. L'urgence constitue une catégorie d'action reconnue par le droit. Elle est définie comme une dérogation temporelle dans un cadre déterminé, balisé par la définition préalable d'une finalité<sup>10</sup>. L'urgence serait ainsi une parenthèse, une accélération contrôlée de l'action judiciaire pour tenir compte de la réalité. Dans le domaine du contentieux, l'urgence se définit

comme une transaction entre une inertie inhérente aux procédures administratives et l'intérêt d'un requérant à obtenir rapidement gain de cause<sup>11</sup>.

Si ces deux exemples soulignent clairement combien l'urgence met en jeu notre rapport au temps, ils demeurent insuffisants pour comprendre sa centralité actuelle, sa valeur sociale. En effet, dans le domaine juridique comme dans le domaine médical, les concepts d'urgence n'ont de sens que par rapport à l'existence d'une temporalité sociale ordinaire plus large, qui serait par définition plus lente. Les services d'urgence d'un hôpital ne sont que des dispositifs d'exception intégrés à une structure « ordinaire ». Les procédures juridiques d'urgence n'existent que par rapport à des procédures générales par définition plus lentes. Autrement dit, l'urgence relèverait d'une temporalité extérieure à la temporalité sociale dominante. Elle serait non seulement extraordinaire mais aussi exceptionnelle: on ne saurait, par exemple, exiger un « référé » simplement parce que l'on jugerait la justice trop lente. À l'hôpital comme au tribunal, l'urgence n'existe que parce qu'il existe par ailleurs des procédures ordinaires.

### *L'urgence comme temporalité ordinaire*

Or, ce qui paraît nouveau, c'est le fait que l'urgence ne constitue plus une catégorie temporelle extraordinaire et exceptionnelle. Elle s'impose comme la modalité temporelle ordinaire de l'action en général. Pour utiliser la métaphore médicale, on pourrait dire que la montée en puissance de l'urgence dans nos sociétés s'apparenterait à une situation où tout un hôpital se transformerait en un vaste service d'urgence face à un afflux exceptionnel de blessés. Urgence renverrait ainsi à l'idée de dérèglement social qui imposerait d'agir immédiatement sans véritable mise en perspective de l'action. Urgence serait ainsi une injonction sociale à agir immédiatement.

Pour comprendre les enjeux de cette mutation culturelle, il faut prendre en compte différents Plans, considérer différents niveaux d'analyse. Il faut essayer notamment de voir comment s'est effectuée - et s'effectue encore - une sorte de renégociation collective du rapport au temps sur le mode de l'immédiateté et comment s'enchaîne la recomposition temporelle de deux grands modes de production de la société: le mode de production de l'action publique qui voit son rapport au temps bouleversé par la financiarisation accélérée du marché et par la fluidification croissante des faits sociaux qu'il considérait jusque-là comme « fixes<sup>12</sup>»; le mode de production symbolique, qui répudie désormais toute vision téléologique de son avenir.

Commençons par le mode de production de l'action publique. La rupture s'opère de manière graduelle et décisive à partir du choc pétrolier de 1973-1974. Les politiques de relance de la consommation décrétées par l'État pour pallier les effets du ralentissement économique « patinent ». Le volontarisme étatique démontre ses limites, limites qui ouvrent logiquement la brèche aux idéologies néolibérales placées en embuscade depuis la percée hayekienne dans les années 1930, mais marginalisées alors par la pensée keynésienne.

Pour l'État, il ne s'agit plus de chercher à atteindre des effets précis sur la base d'objectifs stables ou d'un itinéraire d'action linéairement construit. Il ne s'agit plus de prévoir l'avenir mais d'agir en situation. Il ne s'agit plus de maîtriser les horloges du temps, mais d'éviter de se trouver « hors du temps », comme on le dit d'un coureur dépassé par le rythme de la course. Ici, mutations spatiale et temporelle sont totalement imbriquées. Car, en passant du contrôle de l'avenir au colmatage du présent, l'État perd la position de surplomb dans laquelle il se trouvait et à partir de laquelle il s'adressait aux autres acteurs. Au-delà de l'État, ce sont les faits sociaux eux-mêmes qui s'apprécient désormais en situation. On parle d'ailleurs toujours moins de classes sociales et toujours plus de trajectoires sociales individuelle<sup>13</sup>. En descendant de son piédestal, l'État prend place dans l'arène du marché. Et rien ne l'exprime mieux que sa décision, en France, au début des années 1980, de s'adresser directement au marché pour financer ses déficits. Alors qu'il avait un rôle de surveillant des marchés, il se met en situation d'être « surveillé » par ceux-ci. Cette nouvelle donne se greffe sur un processus plus large de financiarisation de l'économie qui dégage à la fois de nouvelles contraintes (« la sanction immédiate des marchés ») mais également un imaginaire construit autour de ce que Merleau-Ponty appelait « la fluidification de ce qui est fixe ». Tout ce qui était stable devient fluide, fugace et soumis ainsi à un mode de reconnaissance fondé sur l'immédiateté.

Car même si les marchés font tomber leur sanction à partir d'anticipations qui constituent un mode de projection vers l'avenir, ces anticipations ressemblent plus à des paris, inquiets ou confiants, qu'à des stratégies d'avenir. Au demeurant, les marchés ne cherchent nullement à construire l'avenir » mais à sanctionner le présent des agents économiques. D'où la tendance des entreprises à privilégier la « réalisation de performances à court terme » - destinées à « rassurer » les marchés - au détriment des stratégies de long terme. De surcroît, la difficulté de ces mêmes marchés à hiérarchiser les « signes » qui se présentent à eux - une rumeur politique pèse par exemple d'un poids identique à une performance macroéconomique - renforce cet imaginaire de l'immédiateté précisément parce que le pouvoir de discrimination entre présent et avenir paraît considérablement affaibli. Si « tout compte », C'est toujours « ce qui compte » présentement qui impose sa légitimité temporelle et nourrit par là même la construction d'un système de « reconnaissance immédiate ».

À cette dynamique passive d'arbitrage du temps se sont greffées des dynamiques plus actives d'arbitrage de ce même temps, à travers le rôle crucial joué par les taux d'intérêt. Des économistes ont montré par exemple que le taux d'intérêt de l'argent n'était rien d'autre qu'une manière pour une société d'escompter son rapport au temps. Plus les taux d'intérêt s'élèvent, plus la préférence pour le présent s'exacerbe, car on se trouve plus naturellement incité à placer son argent à court terme qu'à investir à long terme, surtout si la croissance est flexible et l'inflation contenue. C'est le cas de la France où, malgré leur baisse, les taux d'intérêt à long terme restent trop élevés au regard des perspectives d'inflation et de croissance<sup>14</sup>.

## *Le paradoxe de l'urgence*

Cet arbitrage a avant tout des conséquences sociales, dans la mesure où il pénalise ceux qui vivent essentiellement de leur salaire à l'avantage de ceux qui détiennent un capital<sup>15</sup>. Le temps court joue ainsi contre les catégories sociales les plus exposées aux restructurations et au chômage, les transformant en « catégories anxieuses ». Pour elles, l'avenir est nécessairement plus destructeur que protecteur et contribue de manière décisive à l'enracinement de ce que l'on pourrait appeler « le paradoxe de l'urgence » : ce sont ceux qui ont le plus à perdre de l'instauration d'une société de l'immédiateté qui vont nécessairement revendiquer la mise en place de dispositifs d'urgence destinés à colmater les brèches d'un avenir peu prometteur. Aussi a-t-on pu constater que les chômeurs participaient au consensus qui fabrique le chômage, précisément parce que les effets de protection immédiats paraissent plus tangibles<sup>16</sup>. Si demain paraît plus incertain qu'aujourd'hui, on en vient naturellement à exiger des compensations préventives immédiates.

Ainsi, on bascule tout naturellement d'une logique économique de l'immédiateté à une dynamique sociale de l'urgence où tout est exigible immédiatement. Dès lors, les exigences d'immédiateté imposées par la logique de marché se trouvent combinées à de nouveaux modes de reconnaissance sociale. Quand Michel Jonasz dit qu'aujourd'hui, l'artiste « doit être prêt tout de suite », il met l'accent sur une « logique économique » qui escompte des résultats rapides, mais également sur un mode de reconnaissance où la gestation longue ou la maturation sont assimilées à une espèce de sortie du champ de la compétition<sup>17</sup>. Celui qui a se donne le temps » ou qui « attend » se place en situation d'échec potentiel, comme si attendre voulait désormais dire perdre. En effet, dans une logique d'urgence, le sens de l'attente se voit profondément altéré. Il n'est plus promesse ou espérance. Il devient retard insupportable apporté à la satisfaction d'une exigence. Ainsi a-t-on pu constater que les femmes de plus de trente ans n'admettaient pas de ne pas tomber enceintes dans les six mois qui suivaient l'arrêt de leur contraceptif et exigeaient des traitements<sup>18</sup>. La psychanalyste Ilana Reiss-Schimmel en conclut que l'emprise de l'urgence ne s'accommode guère de la possibilité de concevoir l'avenir comme un espace d'accomplissement<sup>19</sup>. D'où le sentiment collectif de vivre à la fois dans une société dont le rythme s'accélère mais où les institutions - au sens large - apparaissent frappées d'une lenteur exaspérante.

La « lutte contre le chômage » exprime bien cette contradiction. D'un côté, on voit se multiplier les dispositifs de lutte contre le chômage au gré des échéances électorales ou des statistiques mensuelles de l'emploi. De l'autre, le sentiment d'une inertie profonde face à un phénomène qui enfle. Cette perception se trouve d'ailleurs subjectivement confirmée par le fait que la plupart des dispositifs d'urgence sociale considérés comme transitoires - le Rmi par exemple - finissent par devenir de « véritables trappes » dans lesquelles les bénéficiaires s'installent durablement et s'éloignent paradoxalement du « cercle de l'emploi<sup>20</sup> ». Dans d'autres contextes, tel celui des restructurations industrielles, l'urgence apparaît comme une « action de compromis », comme le plus petit commun dénominateur social de l'action dans une situation

difficile où les attitudes se rigidifient. Du coup, les actions en urgence finissent par « arriver nécessairement trop tard », parce que l'on va préférer des actions de reconversion aux effets immédiats à des stratégies plus longues d'imagination de nouveaux emplois permettant de faire face aux défis de la compétition mondiale<sup>21</sup>. On peut donc dire que l'urgence gêne et retarde l'appropriation sociale du temps. Sous prétexte d'adaptation aux mutations, elle en renforce l'impréparation.

Même si elles n'occupent pas une place équivalente dans le champ de l'action publique, les politiques de lutte contre le chômage et d'action humanitaire sont devenues les figures emblématiques de l'urgence. Sans entrer dans l'analyse de ces politiques, on notera simplement qu'elles obéissent à la même logique temporelle, qu'elles développent le même argumentaire de légitimation et qu'elles débouchent sur les mêmes impasses.

En effet, toutes les politiques d'urgence tendent à se fonder non pas en raison mais en émotion. Il y a dans toutes ces politiques un motif d'action dont la légitimité est difficilement récusable: « Il y a toujours plus de chômeurs, il y a des massacres, etc. » Qui Peut S'opposer à la réduction du chômage ou à la protection des victimes civiles ? Ce point est fondamental car, sans ce « consensus émotif initial », les politiques d'urgence auraient bien de la peine à se mettre en place.

Le second trait commun à toutes les politiques d'urgence réside dans le fait qu'elles arbitrent systématiquement en faveur du temps court et en défaveur du temps long, tout en récusant l'idée qu'elles puissent se livrer à cet arbitrage. Les politiques d'urgence se veulent au contraire être des déblayeuses de l'avenir, soit en allégeant la souffrance immédiate des « victimes » du chômage ou de la guerre, soit en jouant le rôle de « force d'alerte ». Mais cette intention s'est rarement traduite dans les faits, probablement parce que l'urgence n'est pas qu'action mais également représentation.

### *Les trois effets de l'urgence*

Autrement dit, partout où elle se manifeste, l'urgence tend à s'installer et à se pérenniser en cumulant trois effets: l'effet d'éviction du temps long; l'effet d'entrave à la mise en œuvre du temps long; l'effet d'offre qui conduit l'urgence à générer sa propre demande.

Le premier peut être défini - faute de mieux - comme un effet d'éviction du temps long par l'immédiateté. Par effet d'éviction, il faut entendre la capacité d'expulsion par l'urgence de toute catégorie temporelle autre que celle de l'immédiateté. L'urgence appelle une sorte de concentration et de densification de l'action dans un moment court, qui conduit à absolutiser le temps immédiat<sup>22</sup>. Elle n'est pas exempte d'une certaine dramatisation des enjeux d'une situation donnée. Dans une logique d'urgence, il ne devient ni possible ni même souhaitable de « penser à autre chose », d'intégrer une autre dimension temporelle, comme si tout ce qui n'était pas « absorbé » par l'urgence, correspondait à une perte d'énergie temporelle que l'on

aurait soustraite aux besoins de la cause immédiate. D'où le glissement inévitable et fondamental de l'action urgente en une représentation du temps fondée exclusivement sur l'urgence.

Cet effet d'éviction du temps long par le temps court est, là encore, bien illustré par les politiques de lutte contre le chômage. Ainsi, par exemple, est-on tenté de critiquer les différentes propositions de réduction du temps de travail sous le prétexte qu'elles coûtent cher à la collectivité en omettant de rappeler que son coût reste malgré tout inférieur à celui de l'indemnisation d'un chômeur. On est donc tenté d'y voir un dispositif supplémentaire de lutte contre le chômage qui s'ajouterait aux précédents dispositifs. L'urgence développe ainsi un scepticisme culturel profond vis-à-vis de toute logique de long terme. À cette dynamique, les hommes politiques contribuent de manière non négligeable, en cherchant à légitimer leurs actions en termes d'urgence mais sans réaliser que plus ils se pensent dans l'urgence, plus ils dévalorisent l'idée de projet à laquelle ils prétendent tous souscrire. L'urgence évince donc la perspective du champ des représentations.

Elle « veille » (si l'on peut dire) également à entraver la mise en œuvre d'une action de long terme. Dans le domaine de l'action humanitaire, le déploiement de Casques bleus en Bosnie à des fins non militaires a été par exemple présenté comme un obstacle décisif au lancement d'opérations militaires. Que cet argument n'ait été que prétexte à l'inaction importe peu. Ce qu'il faut voir simplement, c'est que partout où elle s'installe, l'urgence entrave la mise en œuvre de solutions politiques. Ainsi a-t-on vu dans l'est du Zaïre des organisations humanitaires demander la création de camps de transit pour le retour des réfugiés au Rwanda, alors que la création de ces camps ne pouvait que retarder une véritable solution. Ainsi, arrive-t-on à des configurations où les professionnels de l'immédiateté trouvent que « les choses vont trop vite » (le retour brutal des réfugiés), au point de voir dans la mise en place de nouveaux dispositifs d'urgence une source de « ralentissement du temps » ou de ses échéances<sup>23</sup>. On en vient donc logiquement à répondre aux défis de l'urgence par une « action d'urgence » supplémentaire, confirmant ainsi le caractère puissamment auto-entretenu de cette dynamique temporelle. On retrouve une évolution comparable dans les luttes contre le chômage. Conçu au départ comme un moyen transitoire vers une insertion, le RMI s'est peu à peu « installé dans le rôle de système d'accueil des personnes ne bénéficiant plus d'indemnité de chômage<sup>24</sup> ». Pourtant la banalisation de l'urgence, qu'un dispositif comme le Rmi illustre, ne modifie pas notre rapport au temps, n'incite pas à le réévaluer. Il conduit simplement à inscrire l'urgence dans la durée.

Il faut enfin parler d'un troisième effet de l'urgence, qui pourrait s'appeler l'effet d'offre. À partir du moment où l'urgence se professionnalise, elle tend à se structurer en offre sociale en attente d'une demande. Et si cette demande n'existe pas, on finit par la créer<sup>25</sup>. Cela a été mWen évidence par certaines organisations humanitaires soucieuses de porter un regard critique sur leur action et décidées à rompre avec les raisonnements circulaires qui justifient l'urgence par la seule existence de problèmes « urgents ».



Nous avons jusque-là tenté de comprendre les formes et les implications de l'urgence à travers le mode de production de l'action publique, qui lui-même se trouve profondément affecté par l'élargissement de la sphère marchande dans l'espace social. Pour autant, cette explication de « l'urgence par le marché » n'est guère suffisante pour prendre la mesure du phénomène, de son caractère structurant. Il faut peut-être y adjoindre un facteur tout aussi décisif : la répudiation de la téléologie par nos sociétés.

### *Un échec des sociétés procédurales ?*

Sans nous attarder sur les modalités de la fin de l'ère téléologique, nous accepterons seulement ici l'hypothèse développée par de nombreux auteurs sur le passage des sociétés occidentales de l'ère téléologique à l'ère déontologique<sup>26</sup>. Parce qu'elles n'auraient plus de conception a priori du Bien, nos sociétés seraient avant tout soucieuses de rechercher le juste, lui-même construit - et non plus fondé - sur le recoupement des intérêt<sup>27</sup>. La vérité ne serait plus une conquête. Elle deviendrait plus modestement la concrétisation provisoire d'intérêts ajustés. Ce qui deviendrait essentiel, ce ne serait plus le projet, la perspective, mais la procédure, le « comment faire ».

Comment interpréter dans ce contexte la place de l'urgence ? Deux explications sont possibles. La première consiste à voir dans l'urgence le marqueur temporel de sociétés procédurales qui chercheraient à s'affranchir de toute idée d'extériorité. Il n'y aurait plus de sens extérieur à la réalité que nous vivons, il n'y aurait plus de parcours symbolique à accomplir pour y tendre. Il n'y aurait enfin plus lieu de nous arracher à notre condition, si l'on admet avec Robert Le" que l'idée d'arrachement se trouvait au coeur de la matrice des Lumières<sup>28</sup>. Au processus de dé-téléologisation qui réduirait les distances symboliques viendrait se joindre ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation, c'est-à-dire ces processus économiques, culturels et sociaux qui nous feraient prendre conscience de la finitude de notre espace. Dès lors que nous posons que tout ce qui pourra advenir ne sera jamais meilleur que ce qui est, c'est le présent et lui seul qu'il nous faut sacraliser. Certes, « le sacre du présent » n'est pas un fait inédit. Picabia, Duchamp, Tzara ou Breton voyaient déjà dans l'immédiateté et l'improvisation la marque même d'une création sans finalité ni projet<sup>29</sup>. Mais par le fait même que ces créateurs liaient la sacralisation du présent à un refus affirmé du a projet », voire de la téléologie, ils nous incitent à réfléchir sur le lien actuel qui peut exister entre la montée en puissance de l'urgence et la répudiation de la téléologie.

Tout se passerait ici et maintenant, sans possibilité de s'y soustraire temporellement et spatialement. Temporellement, puisqu'il ne devient plus possible de construire des attentes quand l'intrusion du futur dans le présent est si forte. Spatialement, puisque ni l'espace local ni l'espace national ne permettent de « sanctuariser nos attentes », de les mettre à l'abri du monde. Et dès lors que disparaît toute extériorité symbolique, il ne nous reste donc que l'expérience de la quotidienneté. Or, quelle autre légitimité que l'urgence peut avoir une

expérience détachée de l'attente ? Dans une société déontologique qui n'attendrait rien mais exigerait tout, il devient difficile de proposer une autre mesure du temps que l'urgence. Car, pour ce faire, il faudrait *pouvoir fonder cette* nouvelle mesure sur un principe. Or, n'est-ce pas précisément contre toute idée de fondation que la société déontologique se pense ?

Cette difficulté est d'autant plus grande que plaider pour une autre mesure du temps, pour le temps long, cela ne revient-il pas à réhabiliter l'idée même de finalité et donc de société téléologique ? Ne pourrait-on donc voir dans l'urgence l'échec provisoire de sociétés procédurales qui ne parviendraient pas à dissocier la perte de la finalité du maintien d'une vision de l'avenir, dissociation à laquelle appelle depuis maintenant plus d'un siècle la pragmatique américaine ? C'est en effet Dewey qui parlait de transformer notre dépendance à l'égard d'une extériorité en prévisibilité utopique". Ne pourrait-on pas voir dans l'urgence une éthique de l'inespoir qui exprimerait une double incapacité: celle de réprimer notre besoin de futur et celle de pouvoir nous le figurer<sup>31</sup>? Il ne s'agit là que d'hypothèses fragiles et provisoires. On peut seulement espérer les voir servir d'amorce à une interprétation culturelle et sociale de l'urgence.

Zaki Laïdi

## NOTES

\* Chercheur (Ceri-CNRS). Sur la question du temps, a dirigé le *Temps mondial: enchaînements, disjonctions et médiations*, éd. Complexe, 1997.

1. Reinhart Koselleck, le Futur-passé. *Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHMS, 1990, p. 316. Voir également sur la question de l'attente Nicolas Grimaldi, *Ontologie du temps. L'attente et la rupture*, Paris, PUF, 1993.

2. Sur le rapport des Lumières au temps, voir Helga Novotny, *le Temps à soi. Genèse et structuration d'un sentiment du temps à soi*, Paris, MSH, 1992.

3. R. Koselleck, *le Futur-passé...* op. cit., p. 316.

4. Henry Rousso et Éric Conan, *Vichy. un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

5. Paul Ricœur, entretien au *Monde*, 29 octobre 1991.

6. *La Croix*, 24 juin 1997.

7. Voir Bernard Stiegler, *la Technique et le temps*, Paris, Galilée, 1996.

8. Voir *la Vision perspective (1435-1740)*, Paris, Payot, 1995.

9. *Rapport sur la prise en charge préhospitalière des urgences*, septembre 1994

10. Pierre-Laurent Fuer, *l'Urgence*, Paris, LGDJ, 1987, p. 527.

11. Voir Olivier Dugup, *l'Urgence contentieuse devant les juridictions administratives*, Paris, PUF, 1991. Sur le thème de l'urgence dans l'action répondant à une situation singulière, voir Patrick Lagadec, *États d'urgence. Défaillance, technologiques et destabilisation sociale*, Paris, Le Seuil, 1988, ainsi que Claude Gilbert, *le Pouvoir en situation extrême. Catastrophes et politiques*, Paris, L'Harmattan, 1992.

12. Il faudrait en vérité ajouter à ces deux « modes de production » l'évolution des nouveaux systèmes de production fondés sur la maîtrise du temps. Voir Thomas Hout et Georges Stalk, *Vaincre Le temps*, Paris, Dunod, 1992.

13. Pierre Rosanvallon, *la Nouvelle Question sociales*, Paris, le Seuil, 1995, p. 198.

14. *Alternatives économiques*, hors série, n°32, p. 14.

15. Jean-Paul Fitoussi « La mondialisation de l'économie », *CFDT-Aujourd'hui*, novembre-décembre 1996, p. 21.

16. Denis Olivennes, « La préférence française pour le chômage », *Le Débat* novembre-décembre 1994, p. 138-153.

17. *Paris-Match*, 17 au 24 février 1997.

18. *Libération*, 12 février 1997.

19. Zaki Laïdi et Ilana Reiss-Schimmel, « Vaincre l'urgence pour réhabiliter l'avenir », *Cahiers Cipmf* (1), 1997, p. 27.

20. Guy Clary, « Face à la croissance et à la mutation du Rmi », *Droit social*, septembre-octobre 1995, p. 822.

21. « On continue à ne gouverner que dans l'urgence », entretien de Jacques Chérèque au *Monde*, 12 mars 1997.

22. Nicolas Grimaldi parle à juste titre de « temporalisation croissante du temps », *Ontologie du temps*, op. cit., P. 159.

23. Jean-Hervé Bradol, intervention au colloque « La responsabilité humanitaire », colloque MSF, 26 février 1997, actes publiés par Médecins sans frontières.

24. Guy Clary, « Face à la croissance... », *Droit social*, op. cit., p. 821.

25. Rony Braumam, intervention au colloque MSF « La responsabilité humanitaire », 25 février 1997, actes publiés par Médecins sans frontières.
26. John Rawls, *le Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1997.
27. Voir Paul Ricœur, *le Juste*, Paris, Éditions Esprit, 1995.
28. Robert Legros, *l'Idée d'humanité, introduction à la phénoménologie*, Paris, Grasset, 1990, p. 40 sq.
29. Je remercie Nicolas Grimaldi d'avoir porté ces exemples à mon attention.
30. Cité in Richard Rorty, *Objectivisme relativisme et vérité*, Paris, PUF, 1994, p. 32.
31. J'emprunte cette idée d'irrépressibilité du futur à Ernst Cassirer, *Essai sur l'Homme*, Paris, Minuit, 1975, p. 81.